

DECRET N° 84-113 du 6 Mars 1984

chargeant le Camarade Grégoire  
AGBAHE, Ministre du Tourisme, de  
l'Artisanat et des Loisirs de l'in-  
térim du Camarade Zul-Kifl SALAMI,  
Ministre du Plan, de la Statistique  
et de l'Analyse Economique pour  
compter du 2 Mars 1984.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promul-  
gation de la Loi Fondamentale de la République Populaire  
du Bénin et la Loi N° 83-001 du 3 février 1983 qui l'a  
complétée,

VU le décret N° 82-441 du 30 décembre 1982 portant composition  
du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 2 Mars 1984, le Camarade Grégoire  
AGBAHE, Ministre du Tourisme, de l'Artisanat et des Loisirs  
est chargé de l'intérim du Ministre du Plan, de la Statistique  
et de l'Analyse Economique pendant l'absence du Camarade Zul-  
Kifl SALAMI.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 6 Mars 1984

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 6 SGG 4 PPC 2 MPSAE-  
MTAL 6 Autres Ministères 20 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 DAN 2 INSJA 2  
DCCT 1 ONEPI-Gde Chanc. 2 UNB-FASJEP-BN 6 BCP 1 Préfets 6  
JORPR 1